

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 942

présenté par
M. Moreau

ARTICLE 21

Supprimer les alinéas 14 à 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces alinéas tendent à favoriser le développement des produits de bio-contrôle - ils risquent d'induire une différence de traitement entre ces produits et les produits phytosanitaire. Cette différence de traitement n'est en rien justifiée. Il convient de les supprimer.